

# Création de la Communauté Rurale de Cocagne

La présente feuille de renseignements vise à vous donner un bref aperçu de votre nouvelle administration locale.

## Coup d'œil sur la nouvelle communauté rurale de Cocagne

- ♦ Sur le plan géographique, la nouvelle communauté rurale de Cocagne couvre l'ancien district de services locaux de Cocagne.
- ♦ Cocagne comptera deux quartiers de vote et sera représentée par un conseil formé d'un maire et de quatre conseillers (deux conseillers par quartiers) élus par les résidents.
- ♦ En tant que communauté rurale, Cocagne disposera de pouvoirs décisionnels à l'échelle locale et sera responsable pour la prestation des services de planification locale et les mesures d'urgence.

## Les résidents de Cocagne ont voté « oui » – voici ce qui s'en vient

Depuis le plébiscite tenu en octobre 2013, des efforts considérables sont déployés pour établir officiellement la nouvelle communauté rurale de Cocagne. Voici les événements d'intérêt à venir et les dates à retenir :

- ♦ Le gouvernement s'emploie actuellement à établir la communauté rurale de Cocagne sur le plan juridique, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. Un nouveau règlement devrait être approuvé en mars 2014.

Une **séance d'information publique** aura lieu dans votre communauté le **10 mars 2014 à 19 h, au Centre 50 d'Age d'Or (10, chemin Villa)**, pour parler de ce qu'est une communauté rurale, discuter des rôles et des responsabilités du conseil et encourager les résidents à poser leur candidature au conseil. Les résidents de Cocagne sont encouragés à assister à cette séance d'information.

- ♦ La période de mise en candidature pour les résidents admissibles de Cocagne qui veulent devenir membres du conseil aura lieu du 29 mars au 17 avril 2014.
- ♦ Le 12 mai 2014, les résidents de Cocagne éliront le tout premier conseil de leur communauté rurale dans le cadre d'élections municipales.
- ♦ La constitution officielle de la communauté rurale de Cocagne aura lieu le 23 mai 2014.
- ♦ L'assermentation du conseil nouvellement élu, la première réunion du conseil, la nomination d'un greffier et la cérémonie d'inauguration sont prévues le 28 mai à Cocagne. À cette date, le conseil nouvellement élu prendra officiellement la direction des affaires de la communauté..

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) est résolu à vous aider pour faciliter la transition vers une communauté rurale. Pour toute question, communiquez avec Daniel Goguen, le gestionnaire des services locaux de votre région au MEGL, au 523-7604.